



SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Louis-Victor LOGER

Commissaires de Justice Associés

60 rue Pierre Charron
75008 PARIS

01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



GESTIONNAIRE DU
DOSSIER

0139509080

Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :

2404019 - BC

01/10/2024

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

CHEQUE :

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE et le VINGT-TROIS
SEPTEMBRE A 10H00**

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC LOGER, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de PARIS (75008), 60 rue Pierre Charron, soussigné par Louis-Victor LOGER

À LA DEMANDE DE :

TRESOR PUBLIC agissant par Madame le Comptable du Pôle de recouvrement Spécilisé des Yvelines dont les bureaux sont 12 rue de l'Ecole des Postes 78000 VERSAILLES ayant pour avocat Maître Pascale REGRETTIER membre de la SCP HADENGUE et ASSOCIES, avocat du barreau de VERSAILLES, demeurant dite ville 7 rue Jean Mermoz 7800 VERSAILLES, Élisant domicile en mon Etude

LEQUEL A PREALABLEMENT EXPOSE A :

La SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE, Jacques-Yves LE MAREC, Commissaires de justice associés, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de PARIS (75008), 60 rue Pierre Charron, soussignée par l'un d'eux,

QUE :

Suivant ordonnance sur requête rendue par le président du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 16 août 2024, elle me requiert de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble sis à NOISY LE SEC 54 rue Saint Denis en spécifiant sa composition, sa superficie approximative, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des éventuels occupants.

DÉFÉRANT À CETTE DEMANDE :

Je, Louis-Victor LOGER, membre associé de la SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE et Jacques-Yves LE MAREC, Louis-Victor LOGER Commissaires de Justice associés, à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, Soussigné,

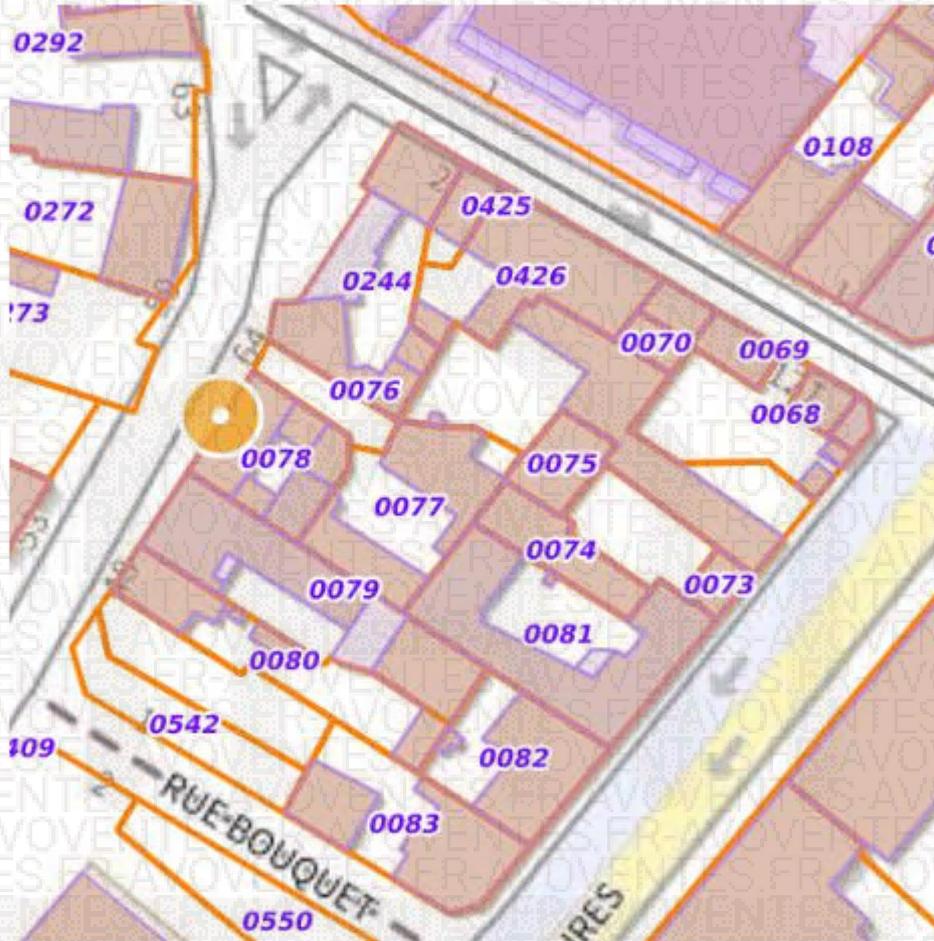
Porteur de l'ordonnance sur requête rendue par le président du Tribunal Judiciaire de Versailles en date du 16 août 2024, me suis rendu le lundi 23 septembre 2024 à 10h en présence de [redacted] locataire en titre à qui j'ai signifié l'ordonnance susvisée.

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en :

A NOISY LE SEC (93)

54 rue Saint Denis

Dans un ensemble cadastré Section V n°78 pour une contenance de 1a et 80ca, Lot de copropriété n°4, consistant dans le bâtiment A au 2^{ème} étage gauche, une pièce et les 35/1.000èmes des parties communes générales.





REQUISIER DE JUSTICE

L'appartement se divise de la façon suivante :

Au deuxième étage sur 3.

1. Pièce unique :

Une porte d'entrée en bois avec serrure principale, tringlerie trois points neutralisée.

Revêtement de sol : parquet flottant

Murs : fibre de verre peinte, un pan de mur avec doublage.

Equipements : une fenêtre en PVC double vitrage. Un chauffe-eau type cumulus de marque SAUTER. Une cheminée condamnée. Un compteur LINKY, une prise fibre optique.

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

Absence de chauffage (chauffage par radiateur d'appoint).

Coin cuisine dans pièce principale :

Aménagement : cuisine équipée de meubles de rangement haut et bas en mélaminé, d'un évier inox simple bac avec robinet mitigeur.

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques

Coin salle d'eau dans la pièce principale :

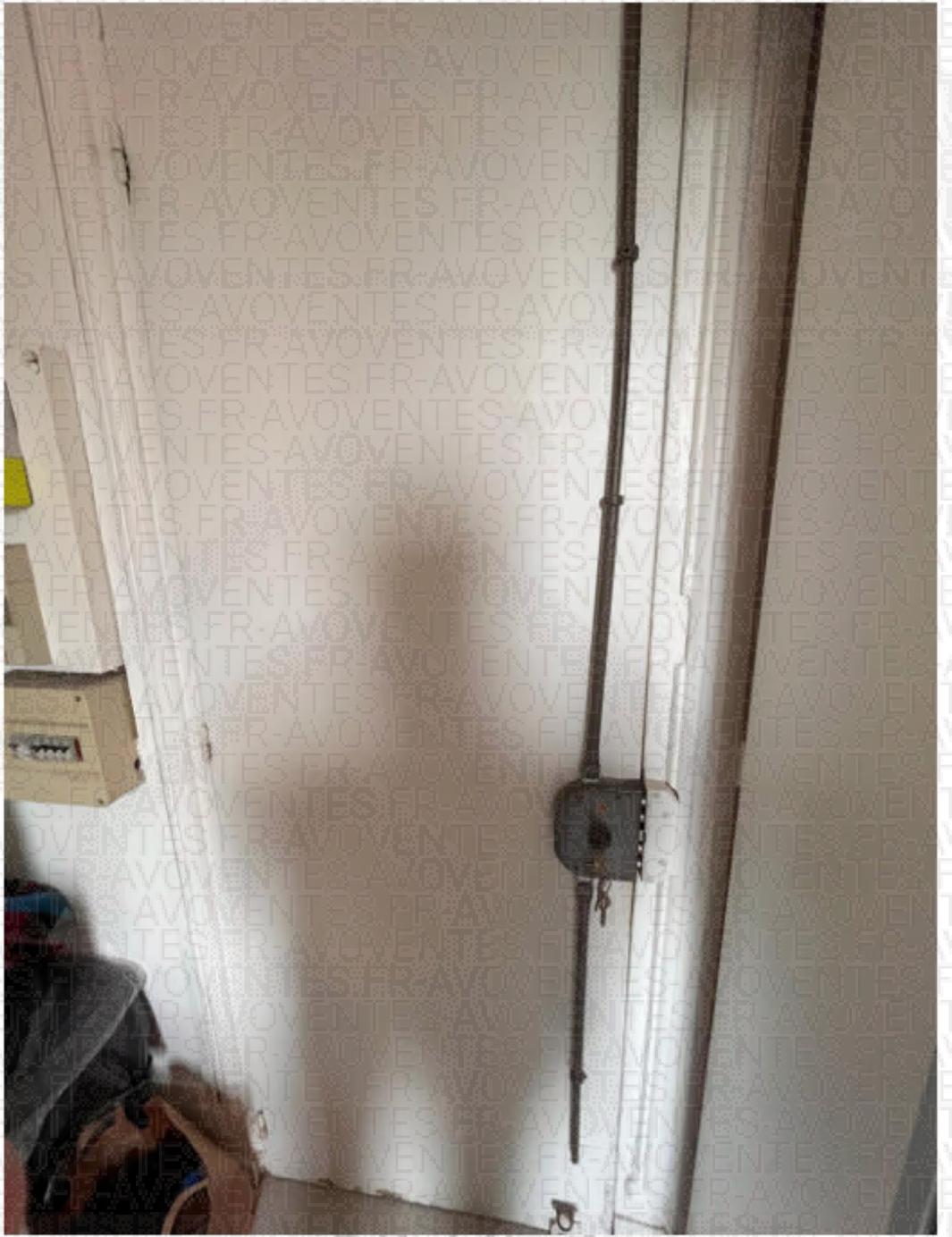
Revêtement de sol : un receveur de douche en faïence sur coffrage surélevé.

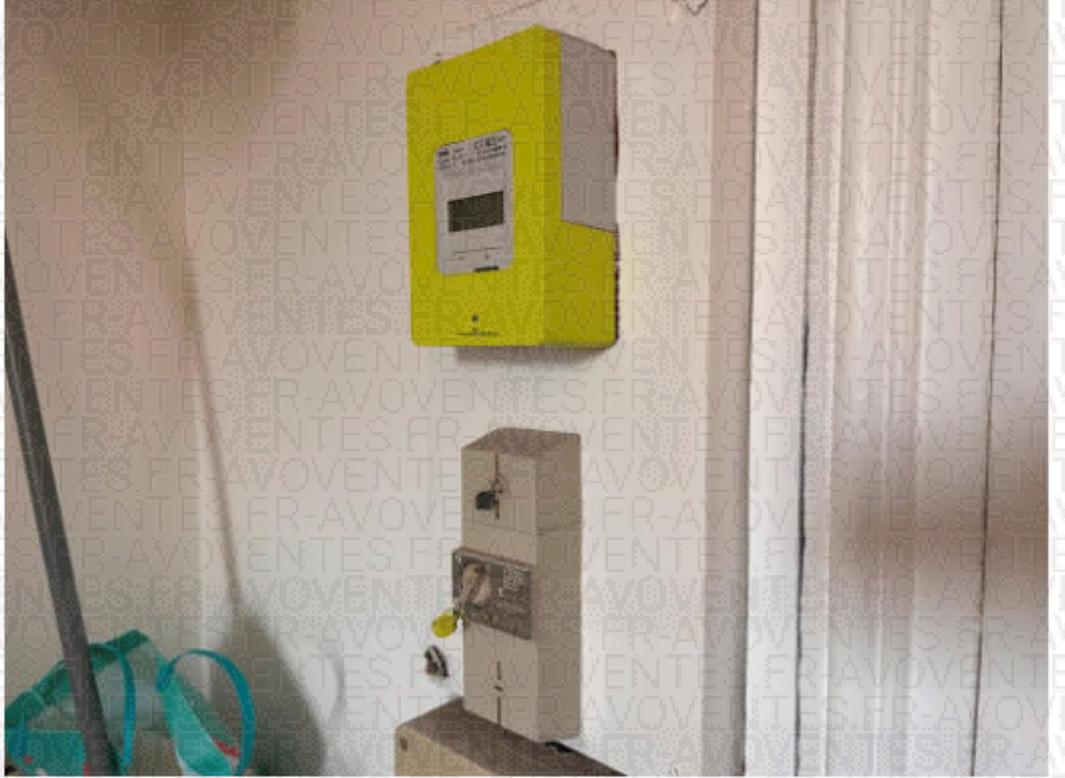
Murs : Faïence avec porte accordéon en PVC.

Equipements sanitaires : un receveur, une colonne de douche avec robinet mitigeur et douchette.

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



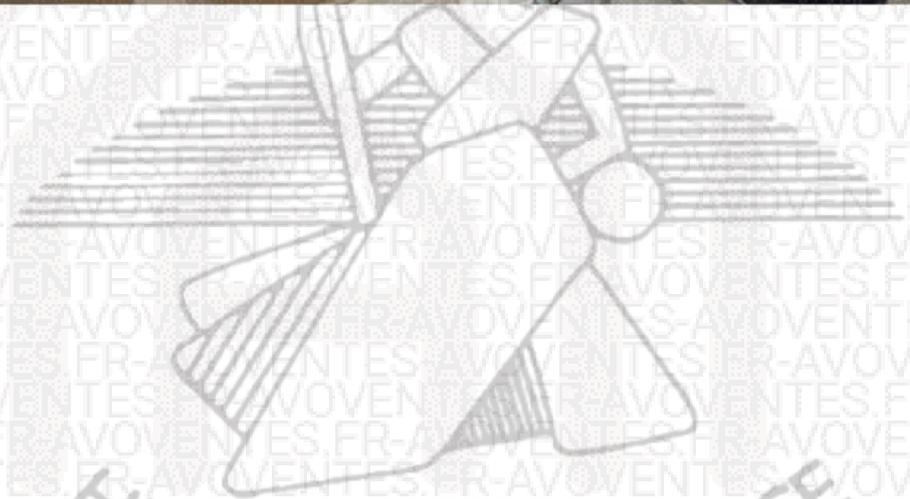








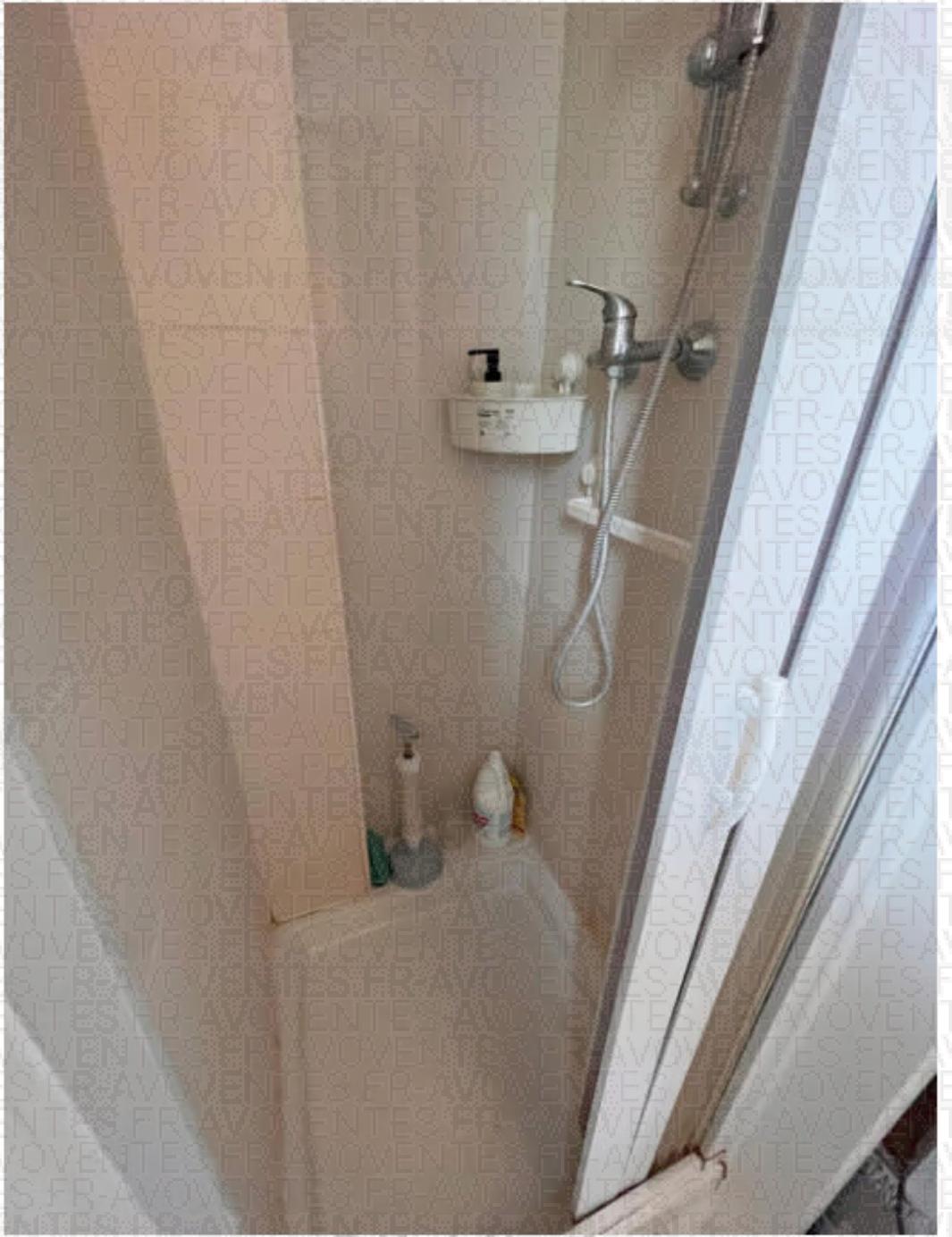




HUISSIER DE JUSTICE











2. WC dans les parties communes au 3^{ème} étage (à usage partagé avec un autre lot) :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : béton peint

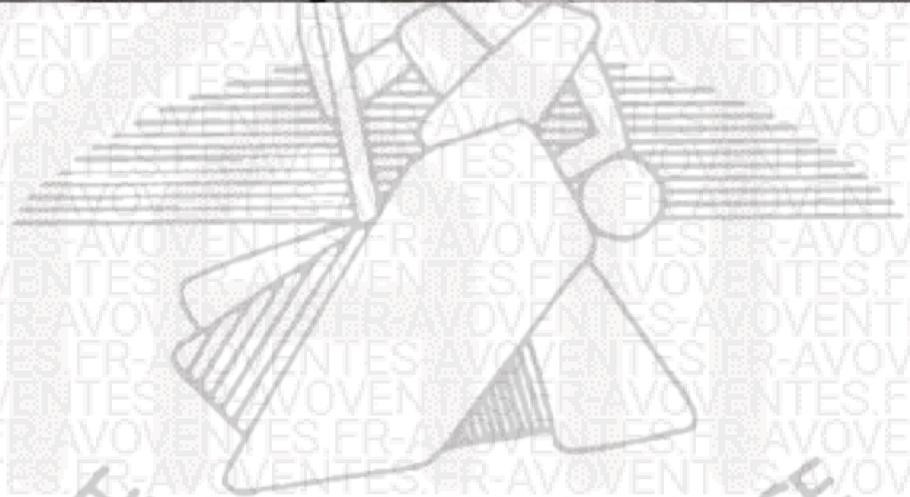
Équipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir mural

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques









HUISSIER DE JUSTICE

Menuiseries extérieures : PVC double vitrage.

Chauffage : néant, chauffage de l'eau par cumulus.

Syndic de copropriété :

A la consultation du registre des copropriétés (site <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/>) et/ou des informations recueillis sur place, le syndic de l'immeuble est

SDC SAINT DENIS 54

Numéro d'immatriculation: **AC1758937**

Informations

Adresse de référence

54 RUE SAINT DENIS 93130 NOISY LE SEC

Représentant légal

Pas de représentant légal connu

Identification de la copropriété

Date du règlement de la copropriété :

23/06/1966

Nombre total de lots :

21

Lots principaux (habitations / commerces / bureaux) :

12

Lots d'habitation :

11

Lots de stationnements / garage :

0

Type de syndicat de copropriétaires :

principal ou unique

Nombre ASL / AFUL / Union de syndicat :

0 / 0 / 0

Syndicat coopératif :

non

Résidence service :

non

Dernière modification réalisée le : 28/06/2024

Lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux (régis par les articles R 521-29 à R 521-30 du code de commerce)

A la consultation du portail de consultation des sûretés mobilières (site <https://suretesmobilieres.fr/rechercheParInformation>) et/ou des informations recueillis sur place, l'immeuble

Résultats pour:

AVOVENTES.FR

Toutes les catégories de sûreté

Télécharger la page de résultats

La consultation a donné comme résultat « néant »

Ce résultat est délivré sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des données.

Il ne constitue pas un état certifié du greffier, dont la délivrance par ses soins est seule susceptible d'engager sa responsabilité.

Résultats pour:

AVOVENTES.FR

Toutes les catégories de sûreté

Télécharger la page de résultats

La consultation a donné comme résultat « néant »

Ce résultat est délivré sous réserve de l'exactitude et de l'exhaustivité des données.

Il ne constitue pas un état certifié du greffier, dont la délivrance par ses soins est seule susceptible d'engager sa responsabilité.

Occupation : l'appartement est occupé par monsieur @AVOVENTES.FR sous contrat de bail régi par la loi n°89462 du 06/07/1989 annexé au présent procès-verbal.

HUISSIER DE JUSTICE

Me déclare :

- Lesdits biens et droits immobiliers décrits ci-dessus sont ceux visés par la décision précédemment signifiée et qu'il m'a donné accès et transmis toutes les informations relatives à ceux-ci y compris aux immeubles par destination, droits et servitudes, toutes augmentations et améliorations, sans aucune exception ou réserve,
- Qu'il n'existe à ce jour aucune action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- Qu'il n'y a eu aucun empiètement sur le fonds voisin,
- Que le ou les bien (s), objet du présent procès-verbal de description ne fait (font) l'objet d'aucune injonction de travaux,
- Qu'il n'a pas modifié la destination du bien ou des biens en contravention de dispositions légales,
- que la consistance du BIEN n'a pas été modifiée de son fait par des travaux non autorisés,
- qu'il n'a conféré à personne d'autre un droit quelconque sur le BIEN pouvant empêcher la vente,

A la fin de mes opérations, à 11 H 50 ,

Et de tout ce qui précède, je dresse le présent procès-verbal de description illustré par les photographies annexées.

Louis-Victor LOGER
Commissaire de Justice



MISSIER DE JUSTICE